



Problème d'expertise après succession

Par **SAMIE**, le **30/11/2012** à **11:32**

Bonjour, depuis plusieurs mois je rencontre un problème suite à la succession de ma maman. De son vivant elle a donné un bien à ma soeur se qui ne pose pas de problème, le problème est que celle-ci refuse de faire estimer le bien car il n'a pas été estimé par un expert de l'immobilier et donc sous estimé. Actuellement elle refuse de me parler donc je n'ai aucun moyen de me mettre en relation avec elle et ne répond à aucun courrier du notaire. Papa est toujours avec nous, la succession est sur les biens propres de maman.

Ma question est la suite : que faire dans ce cas pour que nos droits à mon frère et moi même soient faits?

Par avance je vous remercie de votre aide.

Par **amajuris**, le **30/11/2012** à **12:25**

bjr,

lors de la donation le bien a du être estimé, avec l'écoulement du temps et une visite de l'extérieur du bien il doit être facile de faire une estimation.

d'ailleurs l'administration fiscale sait faire des estimations sans faire de visite.

l'estimation d'un bien immobilier est très subjectif et dépend de beaucoup de paramètres extérieurs au bien.

cdt